



Accès au règlement en ligne de la restauration scolaire

Nous sommes heureux de pouvoir vous informer que le paiement et la réservation en ligne sont opérationnels depuis le 18 novembre 2019.

Il est désormais possible pour les élèves et les personnels d'effectuer directement deux types d'opérations via un site sécurisé sur internet :

- . Créditer son badge de passage au self (1 repas minimum)
- . Régler sa facture d'internat (50€ minimum)

La procédure à suivre est la suivante :

- . Rendez-vous à l'adresse : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4142>
- . Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe communiqués par courrier électronique
- . Suivre les instructions proposées à l'écran

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou mot de passe :

- . Cliquer sur « Demande de création de compte »
- . Saisir le numéro de carte (pas obligatoire)
- . Saisir une adresse mail valide sur laquelle votre identifiant et votre mot de passe vous seront adressés sous 48 heures
- . A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessus